

## Rayonnage à palettes de base et d'appoint, Profondeur 1100 mm, Hauteur: 1+1 mm



### Données de commande

N° commande

991249 1+1

GTIN

Classe d'article

96P

### Description

**Exécution:**

**Rayonnage de base** composé de 2 cadres profilés avec 4 tirants chacun et 2 ou 3 paires de lisses.

**Rayonnage d'appoint** composé d'1 cadre profilé avec 4 tirants et 2 ou 3 paires de lisses. Niveaux supplémentaires: voir accessoires.

**Lisses** type LNS 110×50×1,5.

Ensemble composé de 1× rayonnage de base et 1× rayonnage d'appoint.

**Description:****Dimensions de montage:****Longueur totale du rayonnage:**

Pour les cadres-supports S610-M18-U et S625-A18:

Longueur nominale + nombre de supports × 86 mm (pour S610-M18-U)

Longueur nominale + nombre de supports × 110 mm (pour S625-A18).

**Coloris:**

Supports similaires à RAL 5017 bleu signalisation. Lisses RAL 2004 orangé pur, **revêtement par poudre.**

**Remarque(s):**

**Dispositions techniques relatives au montage d'un rayonnage à palettes suivant BGR 234:**

- **Dans les allées et voies de circulation, les supports extérieurs doivent être au moins 500 mm plus hauts que l'étagère la plus haute.**

- **Les traversées et superstructures doivent être pourvues d'une plaque fermée (p. ex. panneau de particules).**
- **La hauteur libre de passage doit être d'au moins 2100 mm.**
- **Pour les supports extérieurs et les traversées, il est nécessaire de monter des coins de protection.**
- **Les rayonnages simples isolés doivent être protégés à l'arrière par des parois grillagées (protection contre la chute du matériel stocké).**
- **Apposer des panneaux indiquant la capacité de charge sur chaque ligne de rayonnage.**
- **Béton: au moins C20/25 suivant EN 206-1 (DIN 1045-2); épaisseur du béton au moins 200 mm.**
- **Si la distance entre les palettes du rayonnage double est inférieure à 100 mm, prévoir des protections antiglissement.**

#### Informations supplémentaires sur la planification et le montage:

- **Une information importante est la longueur de flambement (K) = la distance maximale entre le sol et l'arête supérieure du premier niveau de montant. Elle permet de calculer le type de support utilisé.**
- **Toujours prévoir une distance d'env. 100 m entre le dessus des marchandises et l'étagère suivante ou le plafond du hall.**
- **Hauteur de levage de l'engin de manutention: arête supérieure du montant le plus haut + 200 mm.**

Nos informations techniques ne s'appliquent pas aux surfaces bitumineuses ou contenant de la magnésite, aux pavés autobloquants ni au béton compacté au rouleau.

- **Pour les sols irréguliers, nous recommandons en outre la pose de cales.**
- **Livraison en pièces détachées afin de limiter les frais de transport. Livraison sans montage.**
- **Respecter un écartement d'au moins 100 mm entre les cadres-supports et les murs ou les parties du bâtiment pour la plaque d'assise.**

Lors du montage des lisses, veiller à ce que le **support extérieur dépasse d'au moins 500 mm au-dessus de la dernière étagère**. Une saillie de 100 mm suffit à l'intérieur des lignes de rayonnages.

## Description technique

Largeur de casier	2700 mm
Dim. montage rayonnage de base, largeur	2872 mm
Charge par casier	2460 kg
Nombre d'étagères	3
Profondeur	1100 mm
Hauteur	3000 mm
Profilé de cadre	S610-M18-U

Charge par travée (3 travées avec 2 paires de lisses par travée chacune)	5320 kg
Dim. montage rayonnage d'appoint, largeur	2786 mm
Charge admissible de la tablette / Charge maximale par casier répartie sur la surface (sur le métal)	2460 kg
Logement de palettes avec charge admissible	820 kg
Réglage en hauteur au pas	50 mm
Type de montage	Rayonnage emboîtable
Couleurs disponibles	RAL 5010, 2004
Attribut des noms de produit	Profondeur 1100 mm
Type de produit	Rayonnages à palettes